

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2023**

Nombres de Conseillers :

En exercice :11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, BRUNET A, MERLAUD S(arrivée au point 3), MONTUS A
MM RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,
Mme MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M GRANDE G

DATE DE PUBLICATION : 08 juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Création de poste : adjoint technique 2eme classe 26h/35

Mme PROTEAU Sandrine travaille au restaurant scolaire depuis septembre 2021. Elle est actuellement en contrat avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime. Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (26h/35) au 01^{er} septembre 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de poste.

2. Création de poste : adjoint technique 2eme classe temps complet

M LEFEBVRE Julien est en contrat aidé depuis février 2022. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à la fin de son contrat, le 14 août 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de poste.

3. Création de poste : contrat PEC 21h/35

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat de Mme Coralie LOQUET se termine au 30 juin 2023. Monsieur le Maire propose la création d'un contrat aidé de 21 heures annualisées à partir du 04 septembre. Une annonce auprès de Pôle Emploi sera faite.

4. Fixation des tarifs du repas champêtre du 29 juillet 2023

La date du repas champêtre organisé annuellement par la Commune est fixée au samedi 29 juillet.

Mme MONTUS Adeline présente l'affiche du repas qu'elle a élaboré. Celle-ci est validée. A l'unanimité, le Conseil Municipal propose de fixer le prix du repas adulte à 25€. Le prix enfant (de 4 à 12 ans) demeure inchangé soit 10€. Le repas est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

5. Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture du centre Leclerc d'un montant de 90€ TTC pour la réservation d'une remorque frigorifique pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par Monsieur GRANDE Gilles, 3ème adjoint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur GRANDE Gilles, d'un montant de 90€ TTC.

6. Organisation d'un marché fermier le 02 septembre 2023

Un marché fermier festif est organisé sur la Commune le samedi 02 septembre, en partenariat avec la Chambre de l'Agriculture. Il s'agit d'un repas que chaque convive compose en allant de stand en stand. Il y aura une dizaine de commerçants-producteurs locaux. Le repas sera accompagné d'une ambiance musicale avec l'orchestre Les Coquelicots. La CDC Cœur de Saintonge et le Pays de Saintonge Romane participe financièrement à l'organisation de cette journée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'organisation d'un marché fermier festif sur la Commune et de signer une convention avec la chambre de l'Agriculture.

7. Demande d'une aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène

Le Syndicat Départemental de la Voirie présente un devis de 2670€ HT soit 3204€ TTC pour effectuer du point à temps automatique sur certaines voies de la Commune.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre de la voirie communale accidentogène.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur la voirie communale accidentogène.

8. Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3000€ les crédits ouverts pour la construction du mur dans l'atelier suite aux devis du maçon et de l'enduseur.

Il est également noté dans cette décision modificative l'installation d'un WC enfant dans la salle de la Sellerie pour un montant de 829,80€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal.

9. Contrat de proximité entre le Département et la Collectivité 2022-2026

Monsieur le Maire présente le contrat de proximité proposé par le Département. Celui-ci a été élaboré à l'échelle de la CDC Cœur de Saintonge. Celui-ci a pour objectif de renforcer le partenariat entre les Communes et les EPCI. Cela permet au Département d'élaborer un plan d'investissement pluriannuel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat de proximité du territoire Cœur de Saintonge et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10. Deux demandes de subvention du collègue André Albert de Saujon

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention faites par le Collège André Albert de Saujon.(un voyage à Lyon et l'autre en Dordogne).Un élève habitant à Nancras est concerné dans chaque projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 25€ par enfant nancrassien concerné soit 25€ par projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur CAPELLE Frédéric est intéressé par l'acquisition de la parcelle A 1568 appartenant à la Commune de Nancras. Celle-ci est située à proximité de son projet de construction. Il convient de s'assurer que cette parcelle n'est pas louée en tant que garage aux locataires, rue de Saintonge.

- il a été voté en comité syndical du SIVOS le renouvellement du bail de location du site périscolaire de Nancras pour une durée d'un an à compter du 22 juillet 2023, situé 18 rue de l'Aunis. Le montant du loyer sera le même, soit 450€. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail pour une durée d'un an.

- La dernière augmentation du repas de cantine remonte au 01^{er} janvier 2021. une révision du tarif sera à prévoir au 01^{er} janvier 2024.
- Messieurs le Maire et Lionel DURAND se sont rendus à la boucherie, local dont la Commune est à présent propriétaire afin d'obtenir un devis pour la rénovation de la toiture. Il faudra remplacer des plaques translucides qui servent de velux actuellement. Un devis pour la mise aux normes électriques sera à faire également.
- Monsieur Yves BESSON en collaboration avec un écrivain sur Corme Royal rédige un livre sur Nancras. Il a pris contact avec un éditeur qui se propose de l'éditer sous condition que la Mairie achète 50 livres à 23€. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse la proposition d'acheter 50 livres.
- Mesdames MERLAUD Sonia et BRUNET Amandine signalent qu'il y a eu de gros désagréments lors d'une location des bâtiments dans le parc de la mairie. En effet, l'électricité n'arrêtait pas de disjoncter.
- Madame MERLAUD Sonia signale qu'il y a un arbre mort à enlever dans le lotissement Le Pommier Rouge.
- Il est signalé un trou dans le grillage entre le Chemin des Pierrières et le parc de la Mairie.
- Le trottoir rue d'Oléron, côté impair, se soulève quand il fait chaud.
- La bande de goudron faite sur la rue de l'Aunis se délite.

La séance est levée à 21h45